

**SERVICE PUBLIC FEDERAL  
MOBILITE ET TRANSPORT  
Direction Infrastructure de Transport  
Monsieur H. DE SMEDT-JANS  
Conseiller général  
Rue du Gouvernement Provisoire, 9-15  
**B - 1000 BRUXELLES****

Bruxelles, le

V/Réf : Dto/5.13/111.573 (M. A. Carleer)  
N/Réf : AVL/KD/SBK-3.1/s.460  
Annexes : 1 dossier + 1 photo

Monsieur le Conseiller général,

Objet : SCHAERBEEK. Restauration et mise en valeur du parc Josaphat.  
Modèles des nouveaux luminaires : suivi d'avis conforme.

En réponse à votre lettre du 14 juillet 2009, en référence, reçue le 16 juillet, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 5 août 2009, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserve.

La demande fait suite aux remarques formulées par la CRMS dans son avis conforme du 12 mars 2009 concernant le plan d'éclairage complet du parc Josaphat, en ce compris le minigolf.

La CRMS, qui estime que le SPFMT a répondu à ses remarques, insiste toutefois sur les points suivants :

Avenue Van Vollenhove

Le projet confirme l'installation de 11 luminaires sur le côté droit de l'avenue, conformément au plan de 2006. Le lampadaire isolé à proximité de l'avenue Bertrand est abandonné, ce qui est positif.

Entrée du parc, place du kiosque et zone entre la pergola et la laiterie

Les 4 luminaires le long du chemin menant à la maison des gardiens seront allumés en même temps que l'éclairage public. Par contre, les luminaires le long du chemin de l'entrée historique et autour de la place devant le kiosque seront allumés de manière occasionnelle, à la demande de la Commune, en fonction des événements se déroulant dans cette partie du parc.

Concernant le choix du modèle de lanterne prévu dans ces zones, la CRMS opte pour le premier modèle dont le socle est le plus simple (variante 1).

### Mini-golf

Les trois points lumineux qui semblaient 'intégrés' dans la haie du mini-golf sont abandonnés, ce qui est positif.

Les luminaires sont refaits à neuf et à l'identique des anciens tout en respectant les nouvelles normes de sécurité, ce qui est également très positif.

La CRMS prend acte que l'éclairage du mini-golf sera éteint après les heures d'ouverture. Les luminaires n'éclaireront que les pistes.

La sécurisation du mini-golf, qui subit des actes de vandalisme du côté du chemin de fer, pourrait être envisagée sous forme de caméras de surveillance ou de détecteurs de mouvements. Cet aspect n'est toutefois pas documenté à ce stade-ci du dossier et doit encore être étudié.

### Parc de la Jeunesse

L'éclairage de cette zone reste indéterminé et doit encore être étudié par la Commune.

La CRMS rappelle que les deux mâts d'éclairage existants dans cette zone sont inadaptés au site et diffusent une lumière 'brutale' qui devrait être revue à la baisse, en tenant compte aussi de l'éclairage du petit terrain de football ainsi que du futur stade du Crossing.

Ce point doit encore être étudié et soumis à l'approbation de la CRMS et la DMS.

Enfin, la puissance proposée pour les lampes serait de 30 ou 70W, selon la végétation du lieu et l'écartement des luminaires.

Ces propositions qui semblent correctes seront adaptées si nécessaire. Le rendu des couleurs n'est pas documenté.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller général, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. H. Vanderlinden); A.A.T.L. – D.U. (Mme C. Defosse).